



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 8 OCTOBRE 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D12 - Décision modificative n° 1 au budget annexe Réseau de chaleur bois

Date de convocation : 2 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Sophie TEXIER BEAUSSET, Patrice BOUCHET, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Médéric DIRAISON, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Dylan CUFFEL, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Sandrine DUCOURTIOUX, Frédéric RASSE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Philippe BARRIERE à Cyril CHAPPET ; Christine LANGELLIER à Patrice BOUCHET ; Mathilde MAINGUENAUD à Marylène JAUNEAU ; Jean MOUTARDE à Médéric DIRAISON ; Jocelyne PELETTE à Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D12 - Décision modificative n° 1 au budget annexe Réseau de chaleur bois**Rapporteur : M. Julien SARRAZIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote du budget annexe réseau de chaleur bois en date du 23 avril 2026 ;

Vu la nécessité de procéder à certains ajustements budgétaires liés à l'exécution en cours ;

Vu l'avis de la commission finances du 24 septembre 2026 ;

Cette première décision modificative a pour objet des modifications sur la section investissement afin de prendre en compte :

- la réalisation de travaux divers de raccordements et de branchements ;
- des coûts supplémentaires d'études.

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de décision modificative, tant en recettes qu'en dépenses, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet :

<u>INVESTISSEMENT</u>			
<i>Chapitre - Imputation</i>	<i>Intitulé</i>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Chapitre 23 Imputation 2315	Travaux divers de branchements et de raccordements	20 000,00 €	
Chapitre 20 Imputation 2031	Avenant maîtrise d'œuvre	20 000,00 €	
Chapitre 16 Imputation 1641	Emprunt d'équilibre		40 000,00 €
Total investissement		40 000,00 €	40 000,00 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29) :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,

Anne DELAUNAY

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.